



WORLD TRADE ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/101

30 novembre 1998

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE DE 1994**

**CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS  
LISTE XXXVII – TURQUIE**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une copie certifiée conforme de la Certification des modifications et des rectifications apportées à la Liste XXXVII - Turquie, datée du 4 septembre 1998.

R. Ruggiero  
Directeur général

**LISTES DE CONCESSIONS TARIFAIRES ANNEXÉES À  
L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE DE 1994**

**CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS**

**LISTE XXXVII – TURQUIE**

CONSIDÉRANT que les PARTIES CONTRACTANTES à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947 ont adopté, le 8 octobre 1991, une Décision sur les procédures de mise en application des modifications apportées au Système harmonisé (L/6905);

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Décision susmentionnée, des projets contenant les modifications et les rectifications concernant la Liste XXXVII – Turquie ont été communiqués à tous les Membres de l'Organisation mondiale du commerce sous couvert du document G/SECRET/HS96/27 le 8 octobre 1996 et du document G/SECRET/HS96/27/Corr.1 le 4 juin 1998;

IL EST CERTIFIÉ PAR LA PRÉSENTE que les modifications et les rectifications concernant la Liste XXXVII - Turquie sont établies conformément à la Décision susmentionnée.

La Liste jointe en annexe prendra effet le 4 septembre 1998.

La présente Certification est déposée auprès du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, qui en remettra dans les moindres délais une copie certifiée conforme à chaque Membre de l'Organisation mondiale du commerce. Elle sera enregistrée conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

FAIT à Genève le quatre septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

R. Ruggiero

Copie certifiée conforme:

Directeur général

